

Les éco-délégués au collège

Un éco-délégué est un(e) élève du collège volontaire qui s'engage sur une année scolaire afin de représenter les attentes des élèves en termes de développement durable. Les éco-délégués travaillent en collaboration avec plusieurs référents de leur établissement (référente EDD du collège, enseignants, principal, gestionnaire, conseiller principal d'éducation...).

Quels est le rôle des éco-délégués ?

Le rôle de l'éco-délégué est d'informer et sensibiliser ses camarades sur des problématiques liées au développement durable en les impliquant dans des projets concrets qui favorisent la durabilité. Il est d'abord le représentant de ses camarades avant d'être un acteur, il ne met pas en place des actions tout seul mais motive ses camarades à agir avec lui.

Son objectif est d'être le lien entre ses camarades et les référents de l'établissement pour réaliser des actions concrètes durant l'année. Il doit aussi veiller à transmettre les bons gestes et réflexes écologiques.

Les 4 missions essentielles de l'éco-délégué :

L'éco-délégué a un rôle clé pour permettre à son collège de réaliser des actions écoresponsables. Il devient à la fois :

- **Un relai** de connaissances, d'informations, d'actualités auprès de ses camarades. Il transmet les idées des élèves aux instances du collège et il informe les classes des projets auxquels elles peuvent s'associer.
- **Un ambassadeur** en représentant ses camarades lors de différentes réunions. Il représente aussi son collège lors d'événements locaux, régionaux ou nationaux.
- **Un décideur** et un moteur dans la mise en place d'actions. Il informe tous ces camarades grâce à des campagnes de communication (affiches, articles dans le journal du collège, articles pour le blog ou le site internet du collège, transmission d'information sur les réseaux sociaux...).
- **Un garant** des actions menées en participant aux enquêtes et aux évaluations des projets.

Concrètement au collège en 2024-2025

Les éco-délégués se chargent d'organiser des éco-days (Habillement durable, Journée mondiale de l'eau) qui ont lieu sur le temps de la pause méridienne.

Ils participent au parcours d'accompagnement à l'alimentation durable « Ma cantine responsable » qui se déroule **sur 5 demi-journées de 3 heures**.

Ils encouragent les élèves de leur classe à relever les défis « Ma Petite Planète » et « Défi Mobilité Pays de la Loire ».

Ils pourront faire des propositions de nouvelles actions pour cette année scolaire 2024-2025 lors de l'éco-conseil qui aura lieu le **mardi 1 octobre de 12H45 à 13H30** en mezzanine du CDI.

A noter qu'il n'y aura pas de sortie pédagogique à l'UNESCO cette année pour les éco-délégués (sortie prévue tous les deux ans).

Comment devenir éco-délégué ?

Les élèves qui souhaitent devenir éco-délégués doivent rédiger une lettre de motivation et d'intention remise à leur professeur(e) principal(e) avant le jeudi 26 septembre inclus. La commission de sélection se réunira le lendemain. En fonction des candidatures, il peut y avoir de 1 à 3 éco-délégués par classe.